

**MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE
ET DE L'EAU**

CHAMBRE DES MINES DU MALI



REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple-Un but-Une Foi

**Compte rendu de la première réunion de la Commission Technique de mise en
œuvre de la Feuille de Route de la Chambre des Mines du Mali**

Tenue le jeudi, 04 novembre 2021

INTRODUCTION

L'an deux mille-vingt-un et le jeudi quatre novembre à 10 heures, suivant l'avis de réunion N°2021-000101/MMEE-SG du 28 octobre 2021, s'est tenue la première réunion de la Commission Technique de mise en œuvre de la Feuille de Route de la Chambre des Mines du Mali, dans la salle de réunion du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau.

Ladite réunion a été présidée par M. Issa COULIBALY, Conseiller Technique au MMEE.

Elle avait pour ordre du jour :

- Prise de contact des membres de la Commission et chronogramme de mise en œuvre de la Feuille de Route ;
- Divers.

La liste de présence signée des participants est en annexe du présent CR.

Etaient absents à cette la réunion :

- M. Lassana TOURE, CM au MMEE, en mission avec le Ministre ;
- M. Madicama DIAWARA, CT au Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, raison non signalée ;
- M. Mamadou SIDIBE, Directeur de la CPS-ME, raison non signalée.

DEROULEMENT :

Après les échanges de civilités, le Président de séance, M. Issa COULIBALY, a d'abord procédé à la vérification des présences par un appel, conformément à l'avis de réunion ; ce qui a permis de s'assurer que le quorum était atteint et que la réunion pouvait se tenir malgré quelques absences.

Il a ensuite fait un bref rappel du contexte de la mise en place de la commission. En effet, souligne-t-il, au regard de l'ampleur que prend l'orpaillage et compte tenu des nombreux problèmes liés à sa pratique non organisée, il s'avérait nécessaire de prendre en charge la problématique en vue d'une meilleure contribution du sous-secteur au développement du pays.

Pour ce faire, la proposition de Feuille de Route de la CMM a acquis l'adhésion du Département et ses démembrements. C'est ainsi que sous l'impulsion de Monsieur le Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, M. Lamine Seydou TRAORE, il a été mise en place une Commission Technique pour la mise en œuvre de la Feuille de Route de la Chambre des Mines du Mali pour l'encadrement et l'équipement des orpailleurs et la mise en place d'un Guichet Unique pour la commercialisation de l'or issu de la production artisanale, suivant la *décision N°2021-000092/MMEE-SG du 13 avril 2021*.

La commission technique a pour missions de :

- Suivre et évaluer la mise en œuvre de la Feuille de Route de la Chambre des Mines du Mali ;
- Proposer un système de Guichet Unique pour la commercialisation de l'or ;
- Proposer un mécanisme de financement pour l'organisation et l'encadrement des orpailleurs.

Elle est composée des représentants :

- du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau et ses démembrements (Cabinet, Secrétariat Général, CMM, DNGM, PDRM, CADD, CPS) ;
- du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable ;
- du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- des faitières des orpailleurs (CNSCOM-COOP-CA, AFEMINE, FEMIMA).

Les frais de fonctionnement de la Commission sont pris en charge par le Fonds de Financement de la Recherche, de la Formation et de la Promotion des Activités Minières, à travers la DFM du ministère des mines, de l'énergie et de l'eau.

Après avoir planté le décor, le CT Issa COULIBALY a donné la parole aux représentants de la CMM pour présenter à l'intention des participants la quintessence de la Feuille Route.

Ainsi, le Secrétaire Général de la CMM, M. Sékou Diro DICKO, après avoir remercié les membres pour leur présence, a demandé à M. Bakary GUINDO, Directeur de l'Assistance, de la Promotion et du Partenariat à la CMM, de présenter la synthèse de la Feuille de Route et les termes de références pour la mise en place du Guichet Unique pour la commercialisation et l'exportation de l'or issu de la production artisanale au Mali.

De ces présentations, on retient:

❖ La Feuille de Route :

La Feuille de Route tourne essentiellement autour de l'organisation, de l'équipement et de l'accompagnement des orpailleurs.

Elle vise à permettre l'émergence d'une nouvelle génération d'orpailleurs conscients des enjeux et capables d'insuffler un dynamisme à l'économie nationale.

En effet, la Feuille de Route ambitionne en premier lieu d'assister les orpailleurs à se constituer en sociétés coopératives de base, en unions de sociétés coopératives, en fédérations et plus tard en une Confédération de sociétés coopératives des orpailleurs du Mali.

Chaque société coopérative de base sera constituée par cent (100) adhérents au maximum. Chaque union sera constituée de dix (10) coopératives de base, les fédérations réuniront les différentes unions par zone et l'ensemble des fédérations des sociétés coopératives créées dans le secteur seront regroupées en une confédération des sociétés coopératives des orpailleurs du Mali.

Ainsi, il est prévu au départ pour chacune des trois régions minières actuellement actives, à savoir Kayes, Koulikoro et Sikasso, 300 sociétés coopératives de base, 30 unions de sociétés coopératives, soit 90 unions au total.

Après leur création, les coopératives seront déployées sur des couloirs d'orpaillage délimités par l'Administration minière (DNGM, PDRM) au profit des collectivités locales conformément aux

dispositions pertinentes du Code minier et son décret d'application.

De même, pour créer davantage de zones de déploiement des orpailleurs-adhérents, recours sera fait aux opérateurs miniers nationaux détenant des titres miniers non mis en valeur. Dans ce cas de figure, des accords préalables pourront être conclus entre lesdits opérateurs et les sociétés coopératives conformément aux dispositions pertinentes de l'Article 47 de l'Ordonnance N°2019-022/P-RM du 27 septembre 2019 portant Code minier en République du Mali.

Pour leur installation sur les couloirs, les coopératives seront également appuyées en équipements adéquats.

Les équipements prévus dans ce cadre seront choisis dans le strict respect des règles édictées par les articles 91 et 110 du Décret N°0177/PT-RM du 12 novembre 2020 fixant les conditions et les modalités d'application du Code minier en République du Mali. Il s'agit des équipements d'exploitation artisanale et des équipements d'exploitation semi-mécanisée.

❖ **Le Guichet Unique pour la commercialisation et l'exportation de l'or issu de la production artisanale au Mali**

L'objectif général de la mise en place d'un Guichet Unique est de faciliter et assainir la commercialisation et l'exportation de la production artisanale d'or du Mali.

La mise en place d'un guichet unique devra permettre :

- **La traçabilité de la production de l'or à travers l'organisation du circuit de commercialisation (centrales d'achat) ;**
- **La fixation consensuelle d'un prix local uniforme quotidien de vente de l'or au niveau des centrales d'achat (fixing local par rapport au fixing de Londres) ;**
- **La possibilité pour l'Etat de percevoir des impôts et taxes sur la production artisanale d'or ;**
- **La lutte contre la fraude dans la sortie de l'or au niveau des frontières.**

Les structures et acteurs impliqués sont :

- **Les pouvoirs publics :**
 - La Direction Générale du Commerce, de la Concurrence et de la Consommation (DGCC) ;
 - La Direction Générale des Impôts (DGI) ;
 - La Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM) ;
- La Direction Générale des Douanes (DGD) ;
- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- La Chambre des Mines du Mali (CMM).
 - **Autres acteurs sont:**
 - Les acheteurs : les comptoirs, les collecteurs, les négociants et autres ;
 - Vendeurs : comptoirs d'achat et d'exportation d'or affiliées et autres ;
 - La Confédération Nationale des Sociétés Coopératives des Orpailleurs du Mali.

Après les présentations, la parole a été donnée aux participants pour les questions et éventuels amendements.

Les questions posées ont porté entre autres sur :

- La création des coopératives découle-t-elle d'une étude ? ;
- Le sort réservé aux orpailleurs qui ne seront pas dans les coopératives ?
- Le traitement réservé aux étrangers sur les sites d'orpaillage ?
- L'état des lieux de la situation des coopératives existantes et des couloirs d'orpaillage a-t-il été fait ?

A ces différents questionnements, les représentants de la CMM ont apporté des réponses à la satisfaction des participants, ainsi qu'il suit :

En effet, la forme coopérative a été retenue parce qu'elle représente une forme d'entreprise simplifiée qui a fait ses preuves partout dans le monde dans les cas similaires (Zimbabwe, RDC, Cameroun, Pérou). Elle permet d'amorcer la formalisation du sous-secteur à cause de ses principes et règles de fonctionnement et de gestion particuliers.

Les appuis en matière d'équipement et d'affectation des couloirs iront en priorité aux orpailleurs organisés en coopératives, ceci dans le but de convaincre mêmes les plus dubitatifs à adhérer à l'idée de regroupement en coopératives.

En ce qui concerne la gestion des étrangers, la règle de réciprocité fera foi. De ce fait, ne pourront intégrer le système que les étrangers dont les pays accordent les mêmes faveurs aux ressortissants maliens sur leur territoire, en l'occurrence dans le cadre de réciprocité.

La réunion a été aussi informée que la Chambre des Mines du Mali a déjà à son actif la mise en place d'environ 200 sociétés coopératives, y compris des unions, des fédérations et une confédération (CNSCOM-COOP-CA) dont les représentants sont partie prenante dans cette Commission Technique.

A l'issue des échanges, les recommandations suivantes ont été formulées par la réunion:

- **En ce qui concerne la Feuille de Route :**
 - Prévoir un spécialiste de l'environnement dans l'équipe du personnel d'appui aux unions de coopératives ;
 - Prendre en compte dans la Feuille de Route les régions du nord où l'orpaillage est pratiqué.
- **Concernant la Commission Technique :**
 - Convier les représentants du Ministère du Commerce (DGCC) et de Ministère de l'Economie et des Finances (DGD, DNTCP, DGI) aux réunions et activités futures de la Commission.

Les tâches suivantes ont été assignées par la réunion :

Tableau des tâches issues de la réunion

TACHES	RESPONSABLES	PERIODES
Produire un plan d'actions de mise en œuvre de la Feuille de Route et de mise en place du Guichet Unique	CMM	Avant la prochaine réunion
Produire des TDRs à l'intention de la DFM pour la prise en charge de la Commission Technique	CT-Issa- CMM	Avant la prochaine réunion.

Divers :

Il a été convenu éventuellement la correction de la décision de création de la Commission incluant les structures clés comme le Ministère en charge du commerce (DGCC) et le Ministère en charge des finances (DGI, DGD et DNTCP).

La problématique du fonctionnement de la Commission a été également débattue par les participants. Le CT Issa a suggéré que la CMM propose des TDRs dans ce sens à soumettre à la DFM pour prise en charge.

Pour conclure, le président de séance a affirmé que la clé de la réussite de la mise en œuvre de la Feuille de Route est la création des couloirs d'orpaillage afin de circonscrire, encadrer et surveiller l'activité des orpailleurs.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la réunion a pris fin aux environs de 13 heures.

Le Président de Séance



Issa COULIBALY
CT-MMEE

Le Secrétaire de Séance



Bakary GUINDO
DAPP-CMM

LISTE DE PRESENCE DE LA REUNION RELATIVE A LA PRISE DE CONTACT DES MEMBRES DE LA
COMMISSION ET CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE

JEUDI 04 NOVEMBRE 2021

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Structures	Téléphones	Adresses Email	Emargements
1	Issa Coulibaly	CT/MNEE	MNEE 65669868	65669868	coulibalyissa2009@gmail.com	
2	Lansana Guindo	CT/MNEE	MNEE			
3	Sékou Doucouly	SECR/M/CTVT	COVT	66820676	sekou.doucouly@ctvt.gov.mli	
4	AMASSOU-SAMUEL DOUKE	TRE/COMM	COMM	79206272	doukessamuel@gmail.com	
5	Boukari Coumou	DRAPP/COM	COM	66765884	boukaricoumou@gmail.com	
6	Binefon dit Soumane KONE	DNG/AGRI	AGRI	78619083	konebinefon@gmail.com	
7	Taoué CAMARA	SECR CNSCOM COOP-CA	CNSCOM	79173508	camarataoue.tc@gmail.com	
8	Brekhima BENGALI	CADD/membre	CADD	76277204	brekhimabengali@gmail.com	
9	Fouille TOURE	Secr	ESRTI	7630750	fouilleto@gmail.com	
10	TRACÉ DINA	C.T.	MEAD	66926676	dtraceml@gmail.com	

